

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2025



République française
Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

2025 /

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Séance du 4 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre décembre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-huit novembre deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55
Présents :	32
Absents :	23
Absents AVEC pouvoir	15
Absents SANS pouvoir	8
Suffrages exprimés :	47
- dont POUR :	47
- dont CONTRE :	0
Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth	Mme DAUPHIN Mathilde	Mme PALACIO Céline
Mme ANGELETTI Frédérique	M. DECHER Martine	M. PETTAVINO Jean-Pierre
Mme ARAGONES Claire	M. DERRIVE Eric	M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme AUDIBERT Danielle	M. GERAULT Jean-Pierre	Mme PONTET Annie
M. BATOUX Philippe	Mme GIRARD Nicole	M. RIVET Jean-Philippe
Mme BLANCHET Fabienne	Mme GREGOIRE Sylvie	M. ROUSSET André
M. BOREL Félix	M. JUSTINESY Gérard	M. SILVESTRE Claude
M. CARLIER Roland	Mme MILESI Véronique	M. SINTES Patrick
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane	M. MOUNIER Christian	Mme STELLA Aurore
M. COURTECUISSE Patrick	Mme NALLET Christine	
Mme CRESP Delphine	M. NOUVEAU Michel	

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BASSANELLI Magali	ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
Mme BUCHACA Sophie	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à Mme BLANCHET Fabienne
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèsa	ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme JEAN Amélie	ayant donné pouvoir à M. PETTAVINO Jean-pierre
M. JUNIK Pascal	ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. KITAEFF Richard	ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
M. LE FAOU Michel	ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
M. LIBERATO Fabrice	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
M. MASSIP Frédéric	ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme PAIGNON Laurence	ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
Mme PIERI Julia	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
Mme ROUX Isabelle	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
M. SEBBAH Didier	ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André

Absents excusés :

M. ATTARD Alain
Mme FAURE Cécile
Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
Mme MONFRIN Marie-Josée
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
M. VOURET Eric

Absents non-excusés :

M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth

N° 2025-208

MOBILITE - Covoiturage Blablacar Daily : Approbation de la convention relative à l'attribution d'une aide financière aux covoitureurs

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la commande publique ;
- Vu la loi d'Orientation des Mobilités en date du 24 décembre 2019 et plus particulièrement son article 35 ;
- Vu le décret n°2020-678 en date du 5 juin 2020 relatif à la nature des frais de covoiturage et aux conditions de versement d'une allocation par les autorités organisatrices ;
- Vu le décret n°2020-679 en date du 5 juin 2020 portant définition du seuil de distance applicable aux très courts trajets de covoiturage ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;
- Vu le Plan Climat Air Energie Territorial approuvé par délibération du conseil communautaire n° 2022-144 du 27 octobre 2022 ;
- Vu la délibération du conseil communautaire n°2023-170 en date du 7 décembre 2023 relative à l'approbation de la convention avec Blablacar Daily pour une solution de covoiturage ;
- Vu la délibération du conseil communautaire n°2024-179 en date du 11 décembre 2024 relative à l'approbation de la convention avec Blablacar Daily pour une solution de covoiturage ;
- Vu la décision du Président n°2024-74 portant approbation de la convention constitutive du groupement de commandes relatif à la mise en place d'une solution de covoiturage à l'échelle du pôle territorial ;
- Vu la décision du Président n°2025-89 portant approbation de l'avenant n°1 à la convention relative à l'attribution d'une aide financière aux covoitureurs ;
- Vu l'avis du bureau communautaire du 24 novembre 2025.

Le covoiturage représente, pour LMV et au-delà, une solution pertinente afin de réduire l'usage individuel de la voiture, notamment dans nos espaces intermédiaires entre zones urbaines et rurales. Il s'inscrit pleinement dans les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre fixés dans le PCAET approuvé le 22 octobre 2022.

Dès 2024, la mise en place d'un dispositif incitatif de covoiturage a démontré son efficacité, avec plus de 7 000 trajets réalisés en covoiturage à mi-novembre 2025.

Il est proposé de poursuivre ce dispositif tout au long de l'année 2026, en capitalisant sur les résultats obtenus et en renforçant l'articulation avec les autres offres de mobilité durable.

Bilan 2025

	2024	2025 (mi-novembre)
Nombre d'inscrits sur l'application	5 058	5 735
Nombre de nouveaux inscrits sur l'application depuis janvier 2024	1074	1 485
Trajet en covoiturage depuis janvier 2024 (depuis LMV, vers LMV, interne à LMV)	4 628	7 042
- Distance parcourue	135 451 km	203 693 km
- CO ₂ évités	29 Tonnes	44 Tonnes
- Indemnisation des conducteurs	9 231 € (payé par le territoire du lieu de travail)	12 867 € (payé par le territoire du lieu de travail)

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Séance du 4 décembre 2025

Trajets en covoiturage cofinancés par LMV depuis janvier 2024	2 881	5 015
- Distance parcourue - Indemnisation des conducteurs (financée par LMV)	80 724 km 5 118 €	145 158 km 9 014 €

Suivi par Entreprise

5 employeurs du territoire ont créé un espace « reporting » (données depuis janvier 2024) :

	Théus Industrie	CD 84	Centre hospitalier	Ville de Cavaillon	LMV
Nombre d'inscrits	21	3	6	5	25
Nombre de trajets en covoiturage réalisés	1 526	4	38	198	283
Indemnisation perçue (seuls les conducteurs sont indemnisés)	2 123 €	4 €	63 €	0 € (passager seulement)	287 €

L'année 2025 est ainsi une année de consolidation de l'activité.

La mise en œuvre de ce projet, en partenariat avec les EPCI voisins, implique le déploiement d'une application commune de covoiturage et l'adoption de règles d'incitation harmonisées. Ce service est confié par l'UGAP à BlaBlaCar Daily. Le budget prévisionnel pour 2026 s'élève à 22 000 €, couvrant la licence d'utilisation de l'application, le support à la communication et le paiement des commissions pour les trajets réalisés.

La solution proposée permet la mise en relation des conducteurs et des passagers via une application dédiée. Elle encourage la pratique du covoiturage grâce à un système de rémunération pour les conducteurs (environ 2 à 3 € par trajet et par passager selon la distance), tandis que les trajets sont gratuits ou subventionnés pour les passagers dans le cadre de l'offre territoriale.

La convention soumise à délibération précise les modalités de versement des incitations financières, exclusivement pour les trajets effectivement réalisés et validés sur l'application, dans le respect des critères de suivi et de transparence apportés par BlaBlaCar Daily.

Le Conseil Communautaire,
Ouï le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE la convention conclue entre LMV et la Société COMUTO Daily SAS (BlaBlaCar Daily) et relative à l'attribution d'une aide financière aux covoitureurs par BlaBlaCar Daily ;

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Séance du 4 décembre 2025

- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention susvisée ainsi que l'ensemble des documents utiles à l'exécution de la présente délibération.

Cavaillon, le 5 décembre 2025

La Secrétaire de séance,

Elisabeth AMOROS

Le Président,

Gérard DAUDET

